



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 25 novembre 2022

N°22-230

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Subvention de fonctionnement à l'association Ass Pro Santé

Date de la convocation : le 18 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 32

Ayant donné procuration : 9

Absents excusés : 9

Absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle Clément Marot, 19 Rue George Sand, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, M. Guillaume HELLOCO, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, M. Denis CHARBONNIER.

Absents Excusés : M. Alexis LAMOUREUX donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Sylvain GILLET donne pouvoir à Mme. François THOMERE, M. José BONY donne pouvoir à M. Thierry PRIEUR, Mme Nathalie SUPPLY donne pouvoir à M. Alain OFFROY, Mme Mélanie THOMAS donne pouvoir à Mme. Marie ARNOULT, M. Claude VERNE donne pouvoir à Mme. Myriam SANTACANA, Mme Justine BÉCHET donne pouvoir à Mme. Sandra GUICHARD.

Absent : M. Bernard PEGEOT

Secrétaire de Séance : M. Marc LEONARD.

En 2017, puis en 2019, les pouvoirs publics ont décidé de relancer les Points Accueil Ecoute Jeunes. L'espace santé jeunes/point accueil écoute jeunes 37 a donc participé à cette remobilisation avec des thématiques centrées sur le mal-être, le décrochage scolaire, les situations de crise, l'usage de substances psychoactives et les conduites violentes.

Implanté sur le département d'Indre et Loire depuis 1999, l'ESJ/PAEJ a développé des permanences depuis 2005 sur le territoire d'Amboise avec des temps d'accueil individuels et collectifs.

La crise sanitaire a montré la nécessité d'aller au plus près des lieux de vie des habitants. Le nombre d'entretiens opérés par l'association a quasi triplé, les temps de présence ont été multipliés fin 2021 mais restent compliqués par l'absence d'un espace dédié sur la commune qui doit donc être créé.

L'association a adapté l'activité de PAEJ avec les modalités de fonctionnement suivantes :

- La mise en place prévue d'un local pérenne afin de créer une antenne du PAEJ pour accueillir de façon anonyme, gratuite et sans rendez-vous les jeunes de 12 à 25 ans, des parents et professionnels afin d'y mener des temps d'écoute mais aussi des actions collectives de prévention.
- Maintien de trois permanences délocalisées dans trois quartiers de la ville d'Amboise dans les deux quartiers prioritaires. Deux conventions sont déjà signées, l'une avec l'IFSI et l'autre avec la MJC. Une permanence dans le quartier du bout des ponts est aussi envisagée.
- Multiplication des rencontres avec les jeunes et les parents avec l'organisation en partenariat avec les acteurs locaux d'ateliers autour de la santé pour favoriser l'accrochage.

La subvention sollicitée est de 12 000 €.

Le budget global de l'action de l'association sur Amboise est de 82 460 €.

Principaux cofinancements : CAF (PAEJ et parentalité), ARS, Conseil Départemental. L'association perçoit également des subventions dans le cadre du CLSPD et du Contrat de Ville.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2022 - article 6574 fonction 520.

Ce projet de délibération a été présenté en commission Affaires Sociales, Politique de la Ville et Ressources Humaines le 17 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 32 voix POUR :

- De verser la subvention prévue au Budget primitif 2022 de 12 000 € à l'association Ass Pro Santé

POUR : 32 (M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Sylvain GILLET, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET, M. Denis CHARBONNIER, M. José BONY, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Mélanie THOMAS, M. Brice RAVIER, M. Claude VERNE)

CONTRE :

ABSTENTION :

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance,
Marc LEONARD
L'adjoint délégué aux Finances

Thierry BOUTARD
Maire d'Amboise
Président de la Communauté de
Communes du Val d'Amboise